

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 29 Août 2022

#### Délibération n° 2022.08.47

##### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 août 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 19 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Carole SOULIER.

**Excusés** : Mme et MM. Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Guillaume COMBIER, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT

**Mme Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

#### **Objet de la délibération : Prix du repas au restaurant scolaire**

Vu le bilan de fonctionnement du restaurant scolaire pour l'année 2021/2022

Vu la délibération du 4 octobre 2021 fixant le prix du repas-enfant à 4€05 à compter du 1er janvier 2022 et le prix du repas-adulte à 8€10 à compter du 1er janvier 2022.

Vu la délibération du 4 juillet 2022 instaurant un tarif différent pour les familles laissant leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire sans inscription préalable.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1er janvier 2023 :

- **Le prix du repas-enfant au restaurant scolaire à 4€20 et à 8€40 le prix du repas-enfant pour les familles laissant leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire sans inscription préalable ou hors délai.**
- **Le prix du repas-adulte au restaurant scolaire à 8€40.**

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. PESCE'.